

tout va mieux

Mai 2009

N° 50

MINISTERE DU PATRONAT ET DE LA CHASSE AUX ETRANGERS

Pendant que le ministère s'alarme des séquestrations d'employeurs gentils qui ne licencient qu'à contrecœur et qu'après s'être fouettés en invoquant le pardon de Benoît XVI (le bossnapping, selon Liaisons Sociales, notre missel à tous), le BIT condamne la France pour son instrumentalisation de l'inspection du travail aux fins de chartérisation de la main-d'œuvre étrangère...*

C'est la crise et de quoi se préoccupe-t-on au ministère du travail, famille... Hortefeux ? Du taux de chômage qui grimpe inversement plus vite que le pouvoir d'achat ? Des plans de licenciement qui jettent à tour des bras dans la précarité et la misère des salariés qui avaient pourtant accepté de travailler plus pour le même salaire ? (Continental) De la dégradation des conditions de travail dans les entreprises où s'exerce un chantage à l'emploi toujours plus franc et cynique ? Non, mais des « séquestrations » de dirigeants d'entreprises licencieurs, retenus par des salariés qui savent bien qu'il faut battre le dialogue social tant qu'il est chaud, et non quand leur usine est fermée, échaudés qu'ils sont par des années de « partenariats sociaux » à la mode du ministère... Avec espoir, depuis des années les contrôleurs et inspecteurs du travail de France et de Navarre attendent qu'arrivent de la DGT une politique pénale du travail, une campagne de contrôle des heures supplémentaires non payées, des instructions recommandant une fermeté sans faille dans la répression des atteintes au droit syndical, une procédure de signalement urgent des délocalisations sauvages et des salaires non payés... Mais âne, mon pauvre âne, ne vois-tu rien venir ? Rien de rien... c'est les bureaux patronaux occupés qu'il faut d'urgence signaler... A l'ère du libéralisme le plus autoritaire, notre vieux ministère

achève sa mue en ministère du patronat. Licenciez, licenciez, les patrons seront toujours bien protégés.

Mais tandis que le souci du patronat harcelé par les gueux triomphe, le BIT gifle Hortefeux et condamne le dévoiement des missions de l'inspection du travail dans les opérations de chasse aux étrangers. Ce type d'opérations de basse police « est incompatible avec l'objectif de l'inspection du travail, constitue une transgression du principe d'indépendance et vide de son sens le droit de libre décision (...) ainsi que le principe du traitement confidentiel de la source des plaintes » selon le BIT. Nul doute que les COLTI, DD, DR, cellules travail illégal en ont été informées aussi promptement qu'a été diffusée l'alerte enlèvement des costards cravates qu'on a finalement retrouvés dans leur bureau.

Patrons, faites de beaux rêves, les bonnes fées de l'inspection restent penchées au-dessus de vos bureaux... Et vous, sans-papiers, ne vous réjouissez pas trop vite, le gouvernement trouvera bien d'autres administrations à instrumentaliser pour vous expulser.

* Sur commande de la DGT, la DR Ile-de-France, sous l'indicatif « Alerte DGT séquestration » a envoyé le 1^{er} avril un mail aux DD leur intimant de faire remonter les faits relatifs aux séquestrations de patrons, demande transmise servilement aux agents de contrôle.

Ils nous ont quittés en 2009

Mme Muriel PENICAUD, qui voit son mandat de Présidente du Conseil d'Administration de l'INT arrivé à échéance... Rappelons que parallèlement, celle-ci était en même temps DRH du groupe Danone. Que retiendra-t-on de son règne ?? L'arrivée du patronat à la tête de l'institution formant les agents du ministère ? Le goût immodéré des ambiances feutrées propre au dialogue social des plus jaunes ? Des bons de réduction pour acheter des machins au bifidus ? En tout cas, bon vent, et adieu yaourts !

Monsieur Jean-Jacques NARAYANINSAMY, quitte son poste de... de quoi, d'ailleurs ? ... personne ne sait... En tout cas à l'INTEFP, pour devenir sous-préfet de LA CHATRE (dans l'Indre). Connaissant ses qualités de gestionnaire, nous avons alerté le FMI sur la situation de l'Indre. Espérons que devant cette institution il ne renouvelle pas ses propos fameux tenus alors qu'il était secrétaire général de l'INT : « Une avance, pour être une avance, doit vous être versée en avance. » Merci encore pour tant d'humour, JJ ! Et bon vent à toi aussi !

Ils arrivent en 2009

Serge VO DINH : En date du 25 février 2009, M. Serge VO DINH est nommé Président du CA de l'INTEFP. Après les yaourts, c'est la précarité qui s'installe à l'INT puisque en date du 1er décembre 2007 M. VO DINH était devenu secrétaire général du groupe Adecco France. Gageons que celui-ci apportera un regard neuf sur le module sur la précarité à destination des agents de contrôle qu'il animera à titre bénévole avec brio.

Ils passent les oraux

Souhaitons bonne chance à tous les candidats au poste de DIRECCTE (DD, DR) qui passent les oraux actuellement. Comment va se terminer cette lutte acharnée pour l'obtention du titre de la plus grande servilité ?? Ils peuvent compter sur notre soutien psychologique en cas d'échec, quasi certain pour la plupart, qui seront recalés en raison de la pénurie de postes. N'oublions pas que, malheureusement, bien qu'ils aient tous soutenu les réformes, tous ne seront pas choisis. Beaucoup de paillassons appelés et peu d'élus : c'est la dure loi du carriérisme.



Du toujours délicat Jean-François PERRIN, DR d'Alsace, que personne ne regrette à la DDTEFP du Pas-de-Calais où on l'a assez subi (bon débarras ! et courage les alsaciens !), en CTPR : « *En DD68, c'est le bordel !* » Voilà une appréciation nuancée qu'il ne faudra pas manquer de faire figurer dans l'évaluation annuelle du DD 68 ainsi que dans le RAP (Rapport Annuel de Performance) du BOP correspondant.

Même région, autre délicatesse, de la part de madame la directrice départementale déléguée du Haut-Rhin, parlant lors d'une réunion sur la réorganisation des services de l'emploi des catégories C : « *C'est toujours les derniers qu'on ne sait pas où mettre qui posent le plus de problèmes, comme pour le privé. J'ai remarqué la même chose dans les cellules de reclassement. C'est surprenant ! Les gens ne veulent pas changer leurs petites habitudes.* » Parions que dotés du statut d'emploi des DD et du barème de primes qui va avec, les C seraient tout aussi mobiles qu'elle. Mais sans doute moins méprisants. La classe, quoi.

ECHOS DES REGIONS

Vosges et Meuse : le PMDIT détruit des emplois à l'inspection

Déjà, dans les Vosges et la Meuse, le PMDIT ne prévoyait pas de créations de postes, mais tout juste de pourvoir les postes de contrôle vacants... Les promesses du PMDIT n'engagent que les naïfs qui y croient, mais pour la DGT ce n'était pas encore assez se moquer du monde. On le sait, les sales coups que le PMDIT n'a pas faits à l'inspection du travail, la fusion des inspections doit les permettre... Ainsi le projet de redécoupage régional a-t-il été retiqué par la DGT pour cause de... sureffectif. Vous avez bien lu. Vive le PMDIT créateur d'emplois et ceux qui l'ont défendu ! Vive le « développement » de l'inspection du travail !

La réalité du PMDIT dans la Meuse, c'est donc la suppression d'une section généraliste, remplacée par une section plus petite confiée à un D.A. inspectant (ben voyons, et pourquoi pas directement au DD tant qu'on y est) ; dans les Vosges, on supprime purement et simplement une section, à la faveur de départs en retraite qui ne seront pas remplacés. Dans les deux départements, la charge de travail des transports est transférée sans les effectifs correspondants.

Augmenter la charge de travail d'agents de contrôle dont on diminue le nombre, c'est ce qui s'appelle appuyer l'inspection. Pour lui maintenir la tête sous l'eau.

PETITS ARRANGEMENTS ENTRE AMIS

Après avoir sabordé ENRON sous le nom d'Andersen, les loosers d'Accenture s'attaquent à la fonction publique...

La rencontre entre un ministre et des fonctionnaires risquant fortement de déraiper en ces temps de RGPP, celle-ci ne peut être improvisée. La visite d'Eric Woerth à Metz le 21 avril n'a pas dérogré à cette règle, en voici les détails...

1^{er} temps : En prévision de la visite ministérielle, un cabinet conseil (cette fois-ci le cabinet ACCENTURE) vient en éclaireur dans la région. Le préfet et ses chefs de service sont tenus d'organiser des tables rondes en vue de préparer ladite visite. Ils appellent ça une « écoute territoriale » où doivent participer les directeurs de tous les services et des agents désignés *volontaires*. Pour ça le représentant du gouvernement de tous les Français a besoin d'un cabinet conseil...

Malgré le mutisme opportun de l'administration sur le sujet, nous cherchons tout de même à en savoir plus et obtenons finalement le *protocole d'écoute sociale* du

cabinet. Derrière ce titre ronflant bien habituel chez les cabinets conseils qui s'y croient mais ne sont rien, il n'y a rien d'autre que réunir des gens et les faire parler. Cette méthode est censée préparer efficacement THE visite ministérielle.

2^e temps : le Grand Jour, le 21 avril, le petit chauve Woerth et le gros Santini viennent à la rencontre des agents volontaires et des représentants syndicaux informés une dizaine de jours seulement avant, alors que la visite était prévue depuis longtemps. Pour faire plaisir à ces messieurs, il nous est demandé de participer à cette mascarade de concertation qui vise à cautionner la destruction des services publics. Nous n'irons pas car il n'y a rien de pire que de parler à des gens qui ne veulent pas entendre.

Petit détail qui a son importance, le cabinet Accenture est le nouveau nom d'Arthur Andersen, ancien cabinet conseil dont est issu E. Woerth (il en a longtemps été l'un des dirigeants). Rien de tel que d'anciens collègues pour se comprendre, vous préparer le terrain et faire passer vos idées...

Encore ? Arthur Andersen est aussi le cabinet qui a longtemps couvert le scandale ENRON en donnant un blanc-seing aux opérations financières douteuses...



DDTEFP 93 : LE PREFET BIEN ACCUEILLI !

Le dialogue social par le trou de la serrure

Nous étions au départ une vingtaine d'agents prêts à accueillir, ce 1^{er} avril 2009, le nouveau préfet de la Seine-Saint-Denis, M. Meddah.

En réunion avec notre hiérarchie dans le bureau du D.D, nous sommes montés à l'étage pour y être invités aussi... Non, nous répond le D.D, le préfet ne souhaite recevoir qu'une délégation de « représentants syndicaux ». Qu'à cela ne tienne, peut-être ne nous sommes pas assez nombreux ? Passant de bureau en bureau pour mobiliser nos collègues, nous nous sommes alors retrouvés à une cinquantaine devant le bureau du D.D à scander « Des moyens pour le service public ! ».

Non, décidemment, M. le préfet ne souhaite toujours pas nous recevoir... C'est ainsi que c'est derrière la porte du bureau qu'une déclaration a été lue, dénonçant la baisse des dépenses

publiques, la logique purement budgétaire de la RGPP, revendiquant l'arrêt des suppressions de postes touchant particulièrement les catégories C, relevant les inquiétudes pesant sur la pérennité de certains services (I.A.E, V.A.E, M.O.E, S.C.R.E).

Afin d'être sûrs que le préfet nous entende, nous avons repris nos revendications chantées joyeusement sous l'air du « Déserteur ». Furieux, le D.D ressort de son bureau, nous ordonne de cesser ce « chahut organisé qui ne permet pas de dialoguer », non nous assure-t-il, « je ne vous ai pas fermé la porte mais ce n'est pas vous qui fixez les règles » et puis « la base, elle ne peut pas discuter de ce qu'elle veut » nous avait-il fait remarquer...

Malgré notre déception de n'avoir pu dialoguer collectivement avec le préfet, nous nous sommes retrouvés ensemble, satisfaits d'avoir pu lui montrer que les agents de la DDTEFP étaient mobilisés contre la politique de démantèlement et de dévoiement de ses missions.

Ricochon enfile le tablier de Maité

Devant le désarroi des agents C et B voyant le tarif de leur repas augmenter, le DD de Paris himself leur a concocté un petit menu quotidien bien roboratif et peu onéreux :

Afin d'illustrer ma position, j'ai demandé que l'on se procure des tickets sur le site Albert dont voici quelques exemples de tarifs payés par les agents de catégorie C ou B dont l'indice est inférieur à 361:

- Verrine océane, boulette de boeuf, crème brûlée = 2,68 euros
- Salade, quenelle de brochet, panier fruit = 2,40 euros
- Petite crudité, boulettes de boeuf, poire à la chantilly = 1,86 euros
- Steak haché, salade = 1,63 euros

De ce fait, j'estime que votre demande n'est pas fondée compte tenu des montants restant à la charge des agents. En effet au restaurant de la rue Dutot les agents devaient payer 3 euros pour 1 plat et deux « périphériques (entrée, dessert).

Le Directeur départemental du travail,


Michel Ricochon

Des boulettes, des boulettes, toujours des boulettes, vive les boulettes ! Le mixé, c'est dégueulasse, on ne sait pas ce qu'il y a dedans, mais c'est pas cher et ça se digère bien. De bonnes conditions pour être efficaces l'après-midi !

LA DIRECCTE LORRAINE TOUJOURS LE CUL ENTRE DEUX VILLES

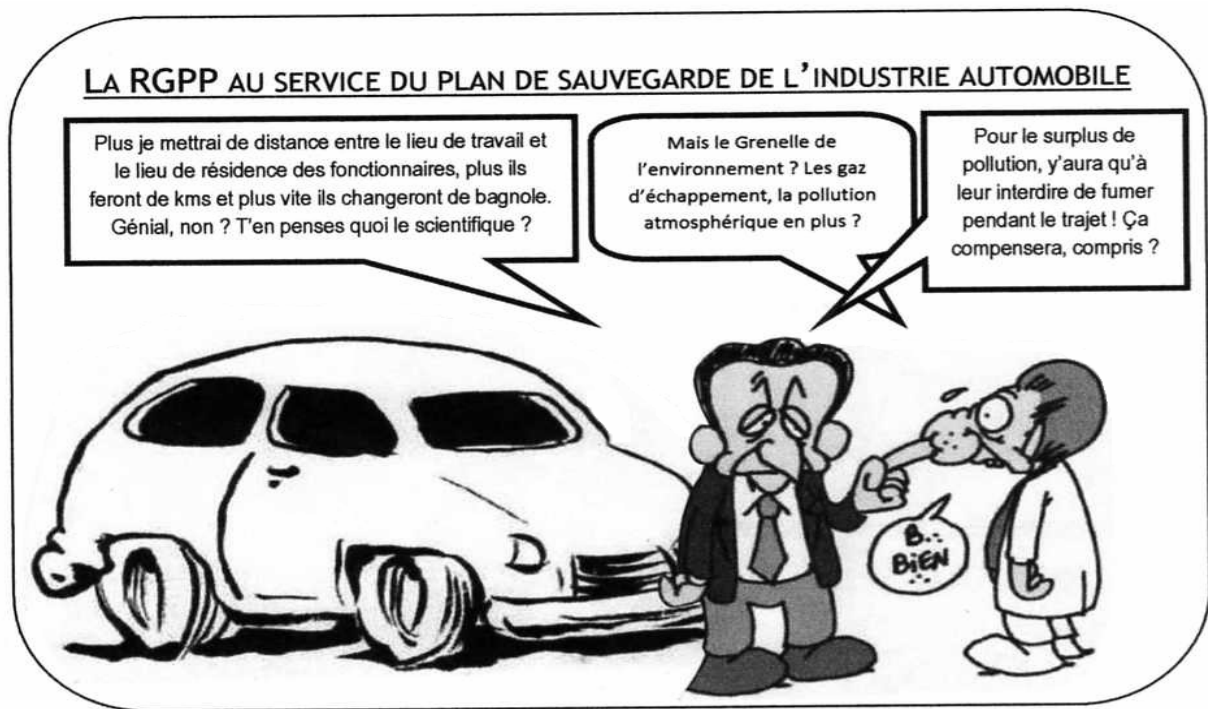
A l'heure où la plupart d'entre nous attendons impatiemment l'arrivée des beaux jours annonciateurs de congés estivaux mérités, les agents de la DRTEFP Lorraine en sont toujours à attendre qu'on veuille bien leur dire où ils vont travailler l'année prochaine ! Pas franchement le top pour préparer et passer des vacances peinard, ou pour programmer quoi que ce soit.

Il est vrai que si en Lorraine, comme partout ailleurs en France (ou presque), les directions régionales avaient été implantées dans la ville-siège de la préfecture de région, en l'occurrence Metz, à cette heure-ci, on en parlerait plus, on sortirait le barbecue et on irait boire l'apéro. Mais la concurrence historique entre les deux villes-phare de la région a empêché que les choses soient si simples, et a abouti à une implantation de la DRTEFP à Nancy. Et voilà que la RGPP remet tout en question et qu'on parle d'une implantation de la future Direccte à Metz. L'évocation du projet génère alors une vague de lobbying politique effréné et de réunions de dialogue social Canada Dry, avec en arrière-plan la promesse faite par Sarkozy aux élus locaux de compenser le départ des 5.610 soldats de la région messine qu'il a lui-même provoqué avec sa réforme de la carte militaire (la même promesse qui pourrait mener à la délocalisation forcée de centaines d'agents de l'INSEE). Là-dessus, le préfet de région cherche courageusement à ménager la chèvre et le chou, et propose à Matignon le 28 novembre dernier d'envoyer la tête de la DR (l'équipe de direction) à Metz, et de laisser le corps (les autres) à Nancy. Il est où le cucul, elle est où la tête ?!! Eh ben... Avec des Direccte qui ont tout d'un Monsieur Patate, voilà la Lorraine fin prête à affronter les défis du XXI^{ème} siècle !

Rappelons à tout ce beau monde décisionnaire que, oh allez trois fois rien, il y a des gens à l'intérieur de ces services tant convoités, des gens qui se sont construit une vie, et pas forcément à l'endroit où ils envisagent de les envoyer du haut de leurs talonnettes ou de leur tour de contrôle (c'est d'un pénible les vrais gens ! ça

rentre pas bien dans les cases Excel). Parmi eux, les agents de la DRTEFP ont fait clairement savoir, par le biais d'un sondage et de plusieurs rassemblements, que se pourrir la vie à aligner au quotidien des allers-retours entre Nancy et Metz (50 Kms), c'était pas trop leur kiff.

En outre, au-delà du facteur humain, essentiel, nous avons de sérieux doutes sur les bénéfices attendus d'un tel montage : où sera par exemple l'amélioration du service public rendu, ou encore les gains de productivité ou les économies d'échelle si chers au gouvernement ultra-libéral actuel, dans l'éloignement de tout ou partie des agents de leur lieu de travail ? La RGPP aurait-elle des vertus cachées, un deuxième effet Kiss Cool que les OS n'auraient pas su identifier ?



De même, où sera le gain économique de la ville de Metz ? Car les dépenses consacrées au repas de midi par des agents présents à la journée seront très loin d'équivaloir la perte de celles de milliers de soldats résidents permanents.

Quoi qu'il en soit, depuis le 28 novembre, les agents de la DRTEFP attendent. Le DR a prétendu lors du dernier CTPR le 3 avril que, aux dernières nouvelles, personne ne bougerait... jusqu'à ce que ce soit démenti par d'autres ultimes arbitrages ? Allez, il serait franchement grand temps de clore cet épisode affligeant de la RGPP avant de sombrer dans le ridicule. Que chacun reste chez soi et le service public sera très bien gardé.



Crise de l'immobilier

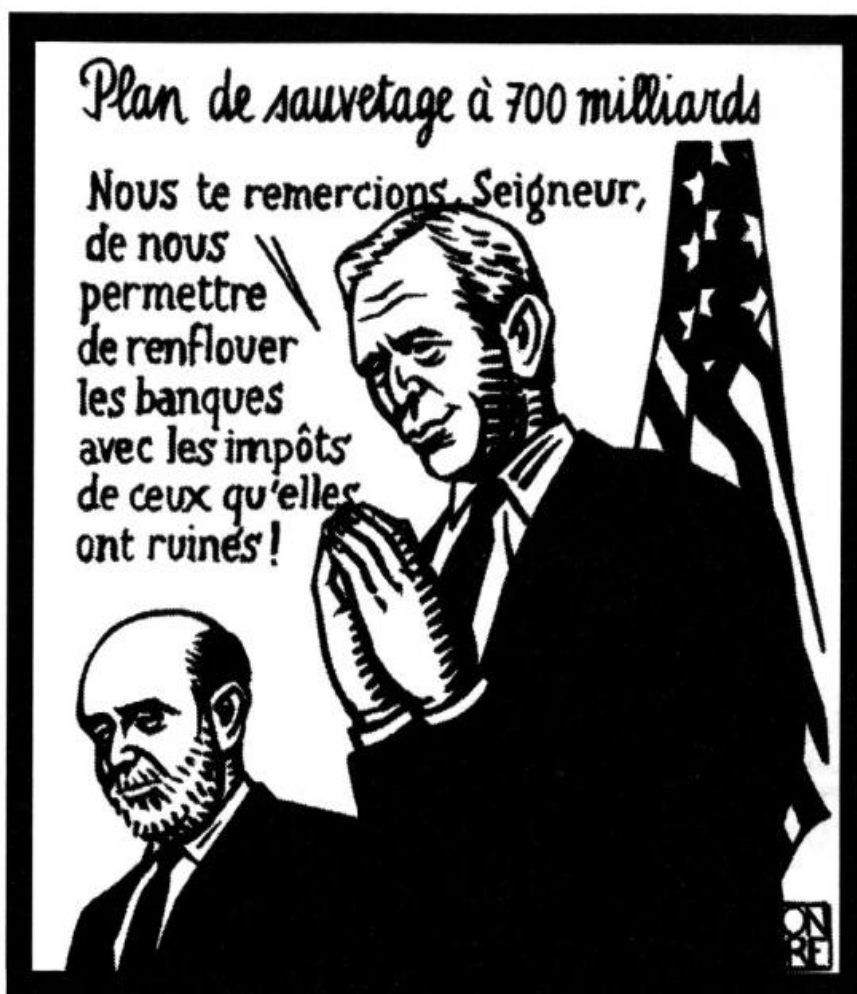
C'est la crise, les ventes d'immobilier s'effondrent, le prix du mètre carré diminue, sûr que la fonction publique va être touchée... Non seulement il faut réduire drastiquement le nombre de fonctionnaires, mais aussi diminuer le nombre de mètres carrés occupés par fonctionnaire. Objectif affiché du gouvernement : pas plus de 12 m² par agent de l'Etat en 2012 (et non par bureau, ce chiffre comprend les locaux communs, couloirs, sanitaires...)

C'est qu'il faut bien faire des économies, ma bonne dame, puisque les riches ne paient plus d'impôts !

Donc on va supprimer des postes, et pour ceux qui resteront, accrochés à leurs statuts dans des services fantômes, ce sera le même régime que pour les poulets en batterie !



Les experts du ministère comptent s'inspirer du modèle agricole pour imaginer l'Inspection du Travail de demain...



ZERO CHARGES ET MAXI PROFITS !

Depuis quelques semaines circulent dans nos services des dépliants au contenu insidieux, arrivés par le courrier aux secrétariats, qui les mettent à disposition du public patronal qui hante, parfois, et souvent contraint, nos services.

Intitulés « Zéro charges, un coup de pouce décisif pour les embauches des TPE 2009 », ils déclinent une « offre » de plus, une nouvelle « promo de choc » : « *toute nouvelle embauche en 2009 dans une TPE sera totalement exonérée de charges patronales pour un salarié au SMIC en 2009.* »

Alors, il y a le fond, bien sûr : encore une trappe à bas salaires, toujours plus de smicardisation de la population active, et encore des cadeaux à ceux qui n'en font pas aux salariés, patrons qui leur donnent tout juste leur dû, et encore...

Les LAGARDE, DEVEDJIAN et WAUQUIEZ, souriants signataires de la mesure, ont mis leur photo en vedettes à

l'américaine en fin d'opuscule...telles de dérisoires marionnettes aux mains des puissants.

Tout a été dit sur le caractère antisocial de ce gouvernement à la botte des patrons ; mais sur la forme, arrêtons-nous un instant sur le principal terme employé : « *charges* », alors que ces prélèvements sont des COTISATIONS SOCIALES ! A lui seul ce terme de « *charges* » mérite une petite analyse.

Ce glissement sémantique, opéré par les libéraux depuis leur contre-révolution des années 70 et 80 (*par les médias, think tanks néolibéraux, « école de Chicago » et autres lobbies organisés*), vise à inverser les valeurs, à faire passer ces cotisations pour des charges, cette richesse sous forme de salaire social différé pour les travailleurs, à une saignée intenable pour les patrons.

> M^{me} PARISOT VEUT UNE FRANCE PLUS LISIBLE



Un salaire différé ou social est un salaire perçu par celui qui l'a gagné, afin qu'il en use à sa guise, pour la satisfaction de ses besoins personnels, mais qui, au lieu d'être perçu à l'échéance " normale " (aujourd'hui, en règle générale, à la fin du mois) est versé à la personne qui l'a gagné à une date ultérieure mais toujours pour l'usage personnel de celui qui le touche.

Le type même du salaire différé est fourni par le paiement des " congés payés ", lequel n'est pas un don gracieux des entreprises, mais est formé par un prélèvement fait chaque mois sur le salaire de chacun pour lui être reversé dans la période où, ne travaillant pas, il ne gagne rien.

On peut aussi parler de salaire différé, mais cette fois socialisé, pour les cotisations vieillesse. Avec le système de retraites par répartition, les cotisations versées par les travailleurs actifs financent les retraites des inactifs ; leurs propres retraites devant être financées par un prélèvement sur les salaires des travailleurs qui seront alors en activité. C'est le type même du salaire différé mais également social, dont un autre exemple est fourni par l'indemnisation des salariés malades par la sécurité sociale.

Le salaire différé social est cette partie du prix du travail qui n'est pas versée à celui qui a effectué le travail sous forme de salaire direct dont, répétons-le, il usera à sa guise, mais qui est versée sous forme de cotisations à des institutions dites de protection sociale qui le redistribuent aux salariés et à leurs ayants droit non plus en fonction du travail qu'ils ont fourni, comme le salaire direct, mais en fonction de leurs besoins.

On peut trouver là un moyen de mesurer le degré de socialisation d'une société. Elle est d'autant plus libérale que la part du salaire direct et individualisé est plus grande ; elle est d'autant plus sociale et solidaire que la part du salaire différé social l'emporte sur le salaire direct.

C'est à nous qu'il appartient de dire quelle société et quelle répartition nous voulons. Ne nous laissons pas polluer l'esprit par la novlangue libérale et les dépliants de propagande écrits au profit d'une minorité d'exploiteurs du travail d'autrui.

En attendant, mettons ces dépliants à la benne...pardon, au tri sélectif destiné au papier !

AVOIR 50 ANS ET UNE ~~ROLEX~~ *une carrière de merde*

Toujours à l'affût de bons coups de communication, le ministère du travail a été épaté par une récente intervention de M. Jacques Séguéla, publicitaire, auteur raté, et retourneur de veste qui a déclaré avec aplomb : « *Si à 50 ans, on n'a pas une Rolex, on a raté sa vie* ». Ayant pour objectif de remotiver les troupes en ces temps de déprime RGPPienne, le ministère a demandé à Séguéla de rédiger à destination des agents des slogans qui fleuriront bientôt sur les murs de nos DD/DR... En exclusivité, SUD a pu se les procurer :

« Si à 50 ans, on ne connaît pas son gestionnaire de BOP, on a raté sa vie ».

« Si à 50 ans, on n'a pas participé à une action COL TI, on a raté sa vie ».

« Si à 50 ans, on n'est pas devenu DD, on a raté sa vie ».

« Si à 50 ans, on n'utilise pas CAP SITE RE, on a raté sa vie ».

« Si à 50 ans, on ne partage pas son bureau de 11m2 avec trois collègues, on a raté sa vie ».

« Si à 50 ans, on ne badge pas, on a raté sa vie ».

Une spéciale pour notre non regretté M. MASSON, parti en retraite, « *Si à 50 ans, on est pas devenu directeur de la DAGEMO après avoir été n°2 de la CFDT, on a raté sa vie* ».

« Si à 50 ans, on croit que le repas de Noël à la cantine est une action collective, on a raté sa vie »

Vous aussi, pour prouver que vous n'avez pas raté votre vie, participez au concours de slogans créatifs du ministère du travail, écrivez à :



Jacques Séguéla
C/o Jean-Denis Combrexelle
Direction Générale du Travail
39-43 Quai André Citroën
75902 PARIS CEDEX 15

LE PRIX DU MEILLEUR DD

Ou : Comment rendre fous ses agents en 4 étapes

RGPP ? Fusion ? Crise ? Allons, collègue...ne serait-ce pas plutôt ta nature atrabilaire qui te fait broyer du noir ? Sache apprécier les petites choses...En effet, quelqu'un veille sur toi.

Quelques trucs pour reconnaître un bon DD (tout est absolument vrai) :

- 1/ Malgré le manque de place, ton DD a voulu que la fusion soit effective dès le 1^{er} février 2009 et tu te retrouves un peu à l'étroit (en fait le cagibi réservé au stock de P.Q.) ?

Réjouis-toi : le DD aurait pu décider de faire construire une mezzanine (dans un bâtiment de moins de 3 mètres de hauteur sous plafond)

- 2/ Avec la fusion, un poste de CT à l'agriculture partant à la retraite ne sera pas remplacé et le chef suprême décide d'autorité d'y affecter un agent d'une section généraliste qui n'avait rien demandé (sans formation et avec le même manque de place, faut-il le préciser...) Quant à celui-ci, il est remplacé de la même manière par un agent du service renseignements, qui lui, jusqu'à présent n'est remplacé par personne...

Réjouis-toi : « vous devriez être content d'avoir un DD qui se bat pour renforcer le corps de contrôle de l'inspection du travail (sic) »...C'est vrai, quoi, l'inspection du travail, tu l'aimes ou tu la quittes !

- 3/ C'est ton 4^{ème} bureau en 1 an (cf. 1 + 2) ?

Réjouis-toi : Comme le dit M'ame Parisot : « Mais c'est la vie qui est précaire... »

- 4/ Avec la fusion, un poste de C est supprimé et le DD décide d'affecter quelqu'un d'autorité (toujours dans les mêmes conditions, cf. 2/) ?

Réjouis-toi : « c'est en cohérence avec ce que veulent les syndicats (sic) »... Merde les mecs, on se serait planté alors ?

- 5/ Le malaise des agents est bien palpable (cf. 1+2+3+4) ?

Réjouis-toi : il est des pays où la peine de mort fait taire des fonctionnaires bien moins revêches...

Bref, range la savate que tu réservais au DD, ami(e), et réjouis-toi de la gloire immarcescible de faire partie de la DD du pays du canard, meilleure élève du CTRI...



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville

ARRÊTÉ

Portant désignation des membres du jury d'évaluation de la période de formation professionnelle des inspecteurs-élèves du travail de la promotion 2007

Le Ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville,

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,

Vu les décrets n° 2008-1503 et n° 2008-1510 relatifs à la fusion des services d'inspection du travail,

Vu l'arrêté du 28 juin 2000 fixant les modalités de la formation et les conditions d'évaluation et de sanction de la scolarité des inspecteurs élèves du travail, notamment ses articles 10 et 12,

ARRÊTE

Art. 1er – Sont désignés en qualité de membres du jury :

M. François BRUN, Inspecteur général des affaires sociales, Président du jury ;

M. Philippe MOREAU, représentant le Directeur de l'administration générale et de la modernisation des services ;

M. Hervé BELMONT, Directeur régional du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de la région Corse ;

Mme Marie DUPORGE-HABBOUCHE, Directrice départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du Val de Marne ;

M. Dominique RIFFARD, Directeur du travail, (représentant le ministre chargé de l'agriculture) ;

Mme Christine RECEVEUR, Directrice du travail, (représentant le ministre chargé des transports) ;

M. André SARRAZY, Inspecteur du travail, Direction départementale de l'emploi et de la formation professionnelle de l'Hérault ;

Mme Anne-Line TONNAIRE, Inspectrice du travail, Direction départementale de l'emploi et de la formation professionnelle du Rhône ;

Mme Khedidja ZIANI-RENARD, Inspectrice du travail, Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de l'Isère ;

Mme Delphine MICHAUD, Inspectrice du travail, (chargée d'une section spécialisée de l'agriculture à la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Savoie) ;

M. Jean-François DALVAI, Inspecteur du travail, (chargé d'une section spécialisée des transports à la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du Vaucluse).

Art. 2. – Le Directeur de l'administration générale et de la modernisation des services au Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 février 2009

Pour le Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et par délégation,
Pour le Ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité
et de la ville et par délégation,
Le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services,

Luc ALLAIRE

*« Quand on doit diriger, il faut de temps en temps commettre une belle injustice,
bien nette, bien criante : c'est ça qui en impose le plus ! »*
Marcel Pagnol

UNE RETROGRADATION INJUSTE ET HUMILIANTE

Notre collègue de la promotion des IET 2007, a été rétrogradée contrôleur dans des conditions qui portent atteinte à sa dignité.

Pourtant rien au départ n'aurait laissé penser que cette IET aurait été choisie comme victime expiatoire d'un jury présidé cette année encore par l'IGAS BRUN, et qui comptait le DR de Corse, qui avait des comptes à régler avec cette promotion. Car durant le tronc commun, la scolarité de l'IET s'était bien passée, elle avait même eu 18/20 à son stage et le jury de mi-parcours n'avait rien trouvé à redire.

C'est pendant la période de spécialisation que tout se gâte. L'agent est alors pré affectée à Paris dans une section très difficile, car vacante depuis des mois après la mutation disciplinaire du précédent IT, avec un secrétariat à réorganiser et deux contrôleurs encore en formation. Une section qui n'aurait jamais dû être proposée à une inspectrice débutante. Il faut y ajouter l'ambiance délétère de la DD de Paris où le climat de défiance entre les OS et la direction aboutit à de nombreux blocages : démission du CHS, boycott des réunions de service, etc... La DAT du secteur, qui est aussi maître de stage, emploie depuis son arrivée sur le site des méthodes de chefaillon dont sont victimes les agents : flicage au badgeage, mutation d'office... En témoignent les pétitions rédigées à son encontre, toutes réfutées par le DD qui soutient toujours aveuglément ses sbires. Elle réitère avec cette IET, à qui elle rappelle qu'elle n'est qu'en période d'essai, dont elle change le bureau sans l'en avertir, et qu'elle convoque alors qu'elle la sait pertinemment en congés.

Lors de l'évaluation, voulant effectuer avec soin sa sale besogne, le jury fait preuve de zèle. Ainsi, sur la base d'une appréciation médiocre par la DAT, le président ne se gêne pas pour appeler le DD de Paris, qui bien qu'il n'ait jamais rencontré l'IET en question, s'empresse de défendre ses petits chefs. Le jury décide donc de la rétrograder contrôleur, il en fallait au moins un, pourquoi pas elle...

Comble de l'histoire, ce ministère en théorie chargé de la protection des droits des travailleurs handicapés n'est même pas capable de s'appliquer à lui-même les beaux principes qu'il met en vitrine. Ainsi, notre collègue, reconnue travailleuse handicapée, n'a jamais bénéficié de l'accompagnement personnalisé prévu au décret du 25/08/95 sur les Travailleurs Handicapés dans la fonction publique, et la composition du jury, qui aurait dû comprendre une personne chargée de l'insertion des TH, n'était même pas conforme !

Impossible donc pour la DAGEMO de ne pas reconvoquer ce jury afin d'éviter un recours contentieux qu'ils étaient sûrs de perdre. C'est là que commence le coup fourré, car la DAGEMO réussit à convaincre l'IET rétrogradée qu'il s'agit vraiment d'une seconde chance, que les compteurs seront remis à zéro. Sans toutefois jamais le confirmer par écrit...

Mais un mois après le premier oral, le jury, composé des mêmes membres dont on imagine les préjugés et la vexation d'être reconvoqués, récidive. Son président avoue d'entrée « on est là uniquement pour respecter le décret 95 ». Puis l'oral se transforme en procès à charge, où notre collègue est accusée d'avoir refusé des contrôles, d'avoir fait rédiger le texte de son oral par la DAT et d'avoir un comportement jugé « indigne d'être IT ». (sic)

Mais de nombreuses questions intriguent, et restent sans réponses :

- Pourquoi ce second oral comportait-il des questions précises sur la section de pré-affectation alors que le jury savait que notre collègue n'occuperait jamais ce poste, et contrairement à l'engagement de la DAGEMO ?
- Pourquoi ne précise-t-il pas quels contrôles elle aurait refusés ni ne cite aucune de ses sources ?
- Pourquoi les informations données à ce 2ème jury par la DD de Paris sont-elles à ce point différentes (dans le dossier présenté au jury lors du 1^{er} oral il n'était pas question de refus de contrôle, ni de comportement indigne) ?
- Et surtout comment se fait-il que son soi-disant comportement « indigne d'être IT » n'ait jamais été détecté en 18 mois ?

L'ex-IET est rétrogradée contrôleur parce qu'elle a été affectée dans une section inadaptée à une débutante et qu'elle a été enfoncée par une DAT et un DD aux méthodes très contestées.

Alors que son handicap imposait une formation mieux encadrée et un suivi par des spécialistes, l'incompétence de notre administration a conduit au contraire notre collègue à subir l'humiliation de cette deuxième mascarade de jury.

**Double humiliation, double peine
Bienvenue au ministère de la discrimination et de l'arbitraire**

Fac-similé de la lettre qu'André Cano, Directeur de l'INTEFP, a adressée à chaque IET de la promotion 2008 suite à leur action de soutien à leur collègue de la promo 2007 injustement rétrogradée.



Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville



Direction
1498, route de Sain Bel
BP 84
69280 Marcy l'Etoile

Téléphone : 04 78 87 47 47
Télécopie : 04 78 87 47 00

Le Directeur de l'institut national du travail, de
l'emploi et de la formation professionnelle

à

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs élèves du
travail (promotion 2008)

Date : 11 mars 2009

Objet : journée du 27 février dernier
Réf. : DIR/AC/CG

Vous avez collectivement boycotté, le 27 février 2009, le troisième exercice constituant l'épreuve de résolution de cas pratiques prévue à l'article 9 de l'arrêté du 28 juin 2000 relatif aux modalités d'évaluation de votre scolarité programmé depuis le 6 octobre 2008 et qui constitue une obligation de service pour les élèves fonctionnaires que vous êtes.

Une partie d'entre vous a, en outre, participé les 26 et 27 février, à des actions touchant le personnel de l'Institut, les membres du jury et les deux directeurs du Ministère du travail (présents le 27 février), dont, apparemment, vous n'avez pas mesuré la particulière gravité et le caractère inadmissible de la part d'agents de l'Etat.

Ces actions, faut-il le préciser, constituent une atteinte au droit constitutionnel de liberté de circulation des personnes, aggravée dans le cas d'espèce par un comportement discriminatoire à l'égard des agents de catégorie A, au seul motif de leur appartenance à cette catégorie administrative : ils ont été empêchés physiquement de quitter l'établissement pour rejoindre leur domicile au terme de leur journée de travail, alors même qu'ils avaient des obligations personnelles, des enfants à prendre en charge, des proches à retrouver.

Est-il besoin de vous rappeler que l'autorité dont est investi un fonctionnaire lui est conférée par la loi, qu'il a pour mission de faire respecter et donc de respecter et d'appliquer lui-même ?

S'agissant d'un inspecteur du travail, ce principe est renforcé dans sa portée par l'enjeu de la protection du salarié – première victime du recul de l'Etat de droit dans le jeu des rapports de force interne à l'entreprise.

Le rôle éminent qui sera le vôtre tout au long de votre vie professionnelle – rôle consacré et garanti par une convention internationale – sera de faire en sorte, par votre action et votre présence au sein de l'entreprise que la loi soit appliquée sans préjugé, dans le respect des principes de l'Etat de droit sous le contrôle du juge, gardien des libertés individuelles.

Etablissement Public
Administratif (E.P.A.)

Membre du R.E.S.P.



Notez le caractère pompeux de la référence à la constitution, l'autorité fantôme de directeur d'école primaire réprimandant des CE1, le ton particulièrement infantilisant des trois derniers paragraphes.

Notre expert littéraire est formel : l'auteur exprime ici le regret de ne pas savoir écrire des courriers aussi bêtes et arrogants que son maître à penser, Jean-Denis Combrexelle.



Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville



Direction
1498, route de Sain Bel
BP 84
69280 Marcy l'Etoile

Téléphone : 04 78 87 47 47
Télécopie : 04 78 87 47 00

Pour mémoire, les faits constatés – entrave à la liberté de circulation des personnes et discrimination – auraient pu donner lieu à sanctions disciplinaires.

La non participation à l'épreuve obligatoire de contrôle continu aurait pu – et entraînera à l'avenir – la retenue, au titre de la règle du trentième indivisible, d'une journée de traitement indiciaire sur votre bulletin de paye.

Je vous informe de ma décision de ne pas réorganiser cette épreuve que vous deviez normalement effectuer le 27 février 2009.

Je tenais à porter à votre connaissance ces éléments d'observation qu'appelle votre action collective des 26 et 27 février 2009.

La réponse de SUD Travail Affaires Sociales à ce courrier, dont ensuite le DGT avait repris à son compte les termes, est consultable sur notre site Internet, rubrique « dossiers », puis « INT », ou via le lien suivant :

<http://www.sud-travail-affaires-sociales.org/spip.php?article270>

André CANO

BRÛLER L'INT

A quoi sert l'INT ? C'est notoire : à transformer d'aspirants inspecteurs du travail motivés en petits fonctionnaires zélés. On y entre en espérant devenir des Villermé, on en sort avec l'ambition de niquer ses collègues à Cap- Sitere. L'INT régurgite ses IT plus bêtes qu'ils n'y sont entrés. Quand elle les régurgite IT... Handicapés, contentez-vous du concours de contrôleur. Ou mieux, passez votre chemin. 4 rétrogradations en 2008, une rétrogradation et 4 prolongations de stage en 2009 : si on appliquait à l'INT les critères d'efficacité, d'évaluation, de résultats que Sarkozy (notre Grand Néon de l'Intelligence et de l'Esprit, ou « Gnii » comme font ses talonnettes martyres) veut imposer partout, l'INT aurait été fermée plus vite qu'un hôpital de province.

L'INT est un furoncle hideux dont il faut débarrasser la campagne lyonnaise. Agrandissons le parc de Lacroix-Laval !* Rasons ces chambres insalubres pour donner de l'espace aux petits oiseaux ! L'INT pourrissante deviendrait le symbole de la suprématie de la nature sur la bureaucratie.

L'INT est un gouffre financier d'où ne sortent que des têtes mal faites. Qui dans ce ministère a eu besoin de l'INT pour exercer son métier ? Personne ne peut plus prétendre qu'on se forme à quoi que ce soit à l'INT. On s'y emmerde, on s'y ennuie à en crever, on s'y fait chier au point de lire les circulaires mal torchées de la DGT. L'INT sert d'agence de voyages à ses cadres, de rémunération d'appoint aux agents qui versent des pensions alimentaires, d'asile bucolique aux agents mal renseignés ayant besoin d'une formation. Quitte à ce que l'INT reste debout, autant avoir la franchise de la transformer en maison de repos. Les vieux cadres fatigués y prépareraient leur retraite entre Lyon, Rome et Dublin ; on y mettrait en convalescence les agents malades de Cap- Sitere, les obsessionnels des plans d'action, les névrosés des campagnes prioritaires. L'INT est le cercueil de l'intelligence et de la motivation des agents, brûlons-la ou transformons-la en mouvoir pour les rebuts de notre administration.

* Grand parc, voisin de l'INT, et sur lequel l'INT empiète inutilement, donc.